



**SANTÉ
SOCIAUX**

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 144 du 13 avril 2021

Séjour de la santé De nouvelles hausses de salaires pour plus de 500 000 agent-es de la FPH

Lors du Comité de suivi du Séjour de la santé, le ministre des Solidarités et de la Santé a annoncé les arbitrages rendus par le gouvernement concernant la revalorisation des grilles indiciaires de la FPH prévue dans l'accord PNM du Séjour.

Après de multiples groupes de travail où la fédération CFDT Santé-Sociaux s'est investie pleinement, nous saluons de véritables avancées pour les agent-es.

Contacts :

Evelyne Rescanières

Secrétaire générale
Tél : 06 19 74 58 66
erescanieres@sante-
sociaux.cfdt.fr

Clotilde Cornière

Secrétaire nationale
Classifications/Rémunérations
Tél : 06 24 41 22 93
ccorniere@sante-
sociaux.cfdt.fr

Et notamment, après plus de 10 ans de revendications, la CFDT Santé-Sociaux se réjouit que les AS/AP accèdent enfin à la catégorie B. En fin de carrière, la rémunération atteindra 2 950 € net. Cela marque la reconnaissance légitime et attendue de longue date de ces professionnel·les. Néanmoins, il reste à diminuer leur durée de carrière s'élevant à 40 ans qui pénalise plus fortement les femmes qui représentent 80 % de ce corps. L'augmentation substantielle du ratio de promus/promouvables devrait permettre en partie de corriger cet allongement de carrière.

Pour les agent-es paramédicaux de catégorie B en cadre d'extinction, la revalorisation proposée (25 points d'indice pour le dernier échelon) est moins favorable que pour leurs collègues de catégorie A. Pour la CFDT Santé-Sociaux, la revalorisation des grilles des paramédicaux de catégorie B devait se faire à due proportion de celles de catégorie A.

Il sera proposé à ces agent-es des corps de catégorie B en voie d'extinction d'intégrer la catégorie A par un accès spécifique. Cette proposition consiste à permettre à ces professionnel·les de bénéficier des avancées conséquentes des grilles de catégorie A.

Il est dommageable que les technicien·nes de laboratoire, les diététicien·nes et les préparateur·rices en pharmacie ne puissent pas encore bénéficier de la catégorie A du fait du retard pris dans la réingénierie de leurs diplômes.

La CFDT Santé-Sociaux, satisfaite des avancées obtenues, va continuer à faire des propositions sur les ouvertures laissées.